# Modifier une ou plusieurs spécialités d'appel

DES d'appel / DES d'agrément Principal / Complémentaire Phase 1 / Phase 2 / Phase 3



## Définitions

### SPÉCIALITÉ D'AGRÉMENT VS SPÉCIALITÉ D'APPEL

### SPÉCIALITÉ D'AGRÉMENT

Spécialité à laquelle le terrain de stage est formateur

### SPÉCIALITÉ D'APPEL

Spécialité de formation de l'interne ayant accès à un stage sur cet agrément

La spécialité d'appel ne concerne que les **agréments R3C** (Nouvelle Génération). Un agrément est accessible pour **une** ou **plusieurs** spécialité(s) d'appel.

### PRINCIPAL VS COMPLÉMENTAIRE

Agréé à titre **PRINCIPAL** Spécialité d'agrément = Spécialité d'appel

Agréé à titre **COMPLÉMENTAIRE** Spécialité d'agrément ≠ Spécialité d'appel

Une spécialité d'agrément en Pédiatrie ne possède pas automatiquement une spécialité d'appel en Pédiatrie...





Les résultats de la Commission de **Répartition R3C** sont renseignés par **spécialités d'appel** 

## Définitions (exemples)

Le service « Urgence Pédiatrique » possède un agrément sur la **SPÉCIALITÉ D'AGRÉMENT «** PÉDIATRIE ». Ce terrain de stage est formateur en Pédiatrie quelle que soit la formation choisie à l'issue des ECN par l'interne qui viendra en stage.

- Si l'agrément possède une spécialité d'appel en PÉDIATRIE, alors :
- Le terrain de stage peut accueillir des internes de pédiatrie (SPÉCIALITÉ D'APPEL)
- Le DES d'appel « pédiatrie » est agréé à titre PRINCIPAL
- Si l'agrément possède une spécialité d'appel en URGENCE, alors :
- Le terrain de stage peut accueillir des internes de médecine d'urgence (SPÉCIALITÉ D'APPEL)
- Le DES d'appel « Médecine d'urgence » est agréé à titre COMPLÉMENTAIRE



A quel moment du processus d'instruction d'agrément pouvons-nous modifier une ou plusieurs spécialités d'appel ?

### Etape 1 : CRÉER UNE DEMANDE D'AGRÉMENT R3C

- ✓ Obligation de renseigner le DES d'agrément
- × Impossibilité d'ajouter une ou plusieurs spécialités d'appel

#### **Etape 2 : INSTRUIRE UNITAIREMENT UNE DEMANDE D'AGRÉMENT**

- × Impossibilité de modifier le DES d'agrément
- Possibilité d'ajouter/retirer une ou plusieurs spécialités d'appel

#### Etape 3 : ENREGISTRER LES MODIFICATIONS DANS LA FICHE DE L'AGRÉMENT

- × Impossibilité de modifier le DES d'agrément
- Possibilité d'ajouter/retirer une ou plusieurs spécialités d'appel

## ETAPE 1 : CRÉER UNE DEMANDE D'AGRÉMENT R3C

1.1. Créer une demande d'agrément R3C



#### 1.1. Créer une demande d'agrément R3C (suite) Pour la création d'une demande d'agrément pour le DES BIO-MED R3C, je clique sur la formation : « B01-BIOLOGIE MEDICALE ». Préparation de l'offre de postes Préparation des choix - Choix Gestion d'internat ts métiers Gestion des agréments \* Gestion des agréments > Création de demandes d'agréments > Première demande To Gestion des agréments > Création de demandes d'agréments > Première demande Création d'une demande d'agrément Une nouvelle fenêtre s'ouvre « Création Formation d'agrément \_Création d'une demande d'agrément Agrément de type DES DESC de demandes d'agréments ». Formation d'agrément Agrément de type M - Médecine M01 - MÉDECINE P3C P01 - PHARMACIE Bio Méd R3C Valider 🛛 😣 Annuler P02 - PHARMACIE R3C Valider 🛛 😵 Annuler Gestion des agréments > Création de demandes d'agréments > Première demande \_Création d'une demande d'agrément Formation d'agrément \* B01 - BIOLOGIE MÉDICALE Agrément de type \* Je clique sur la liste déroulante « Formation M - Médecine d'agrément », puis je clique sur le bouton « Valider ». P01 - PHARMACIE Bio Méd R3C P02 - PHARMACIE R3C 🕑 Valider 🛛 😡 Annuler 3 \_Création d'une demande d'agrément M01 - MÉDECINE R30 Formation d'agrément Disciplin Agrément de type DES Je coche le bouton radio « **DES** », puis je clique sur le bouton « Valider ». **Valider** Le type d'agrément exclusivement proposé pour un agrément R3C est : « DES » Création d'une demande d'agréme M01 - MÉDECINE R3C Formation d'agrément \* Discipline DES DESC Agrément de type \* Discipline DES \* Je renseigne le « DES » de la spécialité M21 - Médecine Vascula M22 - Néphrologie d'agrément dans le menu déroulant, puis je M23 - Neurologie M24 - Oncologie clique sur le bouton « Valider ». M25 - Pédiatrie M26 - Pneumologie Administratio M28 - Radio et imagerie M29 - Rhumatologie M30 - Santé Publique

## 1.1. Créer une demande d'agrément R3C (suite)

Création d'une demande d'agrément		
Formation d'agrément * :	M01 - MÉDECINE R3C	
Agrément de type * :	Discipline O DES DESC	
Discipline :	Medecine	Recherche d'un termain de stage Numéric la featra de dage : ADS: 10:-PACA Non de serve de dage : 0 termajae: 0
DES * :	M27 - Psychiatrie	Type turner  Code pandar
Numéro du terrain de stage * :	Choix terrain de stage Je renseigne un terrain de stage	Restaure         Restaure           6         Strate           7         Strate           8         Strate           8         Strate           9         Strate
	Valider S Annuler	CONSIDER MEDICARE MELANER SECURATE MCC. Insupadame ECO. I
		Quinter Distant
Création d'une demande d'agrément		
Formation d'agrément * :	M01 - MÉDECINE R3C	
Agrément de type * :	Discipline DES DESC	
Discipline :	Medecine	
DES * :	M27 - Psychiatrie	
Numéro du terrain de stage * :	43000548 Choix terrain de stage	
	Valider S Annuler	
	Je clique sur le bouton « Valider »	

## 1.2. Valider une création de demande d'agrément



## 1.3. Ajouter une ou plusieurs spécialités d'appel







Je clique sur l'icône « **Modifier** » pour accéder à la fiche de la demande d'agrément en mode modification

3

## 1.3. Ajouter une ou plusieurs spécialités d'appel (suite)



## 1.3. Ajouter une ou plusieurs spécialités d'appel (suite)

IMOtEP renseigne automatiquement la colonne « Agréé au titre de : **Principal / Complémentaire** » en lien avec la/les spécialités d'appel cochées précédemment.

Dans notre exemple, le DES d'agrément « M27-Psychiatrie » est ouvert pour un DES d'appel « M27-Psychiatrie », c'est pourquoi IMOtEP indique le DES d'appel « agréé au titre de Principal ».

> Je conserve la possibilité d'ajouter/supprimer une ou plusieurs spécialités d'appel en cliquant sur le bouton « **Modifier** »

	Attention : si aucune spécialité n'a été renseignée dans le tableau ci-dessous, l'agrément n'apparaitra dans aucune répartition.			on.		Modi
Agréé au titre de	DES	Disicpline	Date d'ajout	P1	P2	P3
Principale	M27 - Psychiatrie	M01 - Medecine	05/02/2018	×	×	×
Complémentaire	M23 - Neurologie	M01 - Medecine	05/02/2018	$\checkmark$		
Complémentaire	M24 - Oncologie	M01 - Medecine	05/02/2018		×	
Complémentaire	M28 - Radio et imagerie	M01 - Medecine	05/02/2018	×	×	
			Valider S Fermer			

IMOtEP renseigne automatiquement la date d'ajout de la/les spécialités d'appel. Attention ! La date d'ajout ne correspond pas à la **durée** de l'agrément (1 an / 5 ans). La durée d'une spécialité d'appel dépend de la durée de l'agrément, et non l'inverse.

## ETAPE 2 : INSTRUIRE UNITAIREMENT UNE DEMANDE D'AGRÉMENT



Dans l'onglet « **Avis et Décisions** » > « **Décision du DG ARS** », je renseigne les informations nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

2



## ETAPE 3 : ENREGISTRER LES MODIFICATIONS DANS LA FICHE DE L'AGRÉMENT

3.1. Modifier une ou plusieurs spécialités d'appel dans l'agrément



### 3.1. Modifier une ou plusieurs spécialités d'appel dans l'agrément (suite)

ſ	Responsable         Avis et Décisions         Questionnaire type         Répartition         Postes         Spécialités d'appel						IMOtEP affiche la/les spécialités d'appe renseignées lors de la validation de créat de la demande d'agrément					
	Spécialités de formatio	n	tableau ci-dessous, l'agrément	n'apparaitra dans aucune rép	artition.		Modifier					
	Agréé au titre de	DES	Disicpline	Date d'ajout	P1	P2	P3	<b>^</b>				
	Principale	M27 - Psychiatrie	M01 - Medecine	05/02/2018	×	×	×					
	Complémentaire	M23 - Neurologie	M01 - Medecine	05/02/2018	×							
	Complémentaire	M24 - Oncologie	M01 - Medecine	05/02/2018		×						
	Complémentaire	M28 - Radio et imagerie	M01 - Medecine	05/02/2018	×	×		-				
								) E				
									J			

Valider 🛛 🙁 Fermer

_	- Spécialités de formation								
	Agréé au titre de	DES	Disicpline	Date d'ajout	P1	P2	P3	-	
1	No records found.							-	
	4							- (F)	

Si aucune spécialité d'appel n'a été renseignée lors de la validation de création de demande d'agrément, IMOtEP affichera le message « *No records found* ». Attention ! Si aucune spécialité n'est renseignée, l'agrément n'apparaîtra dans aucune répartition.

Choisir les spécialités d'appel						
ſ	_Specialités de formation					
	Spécialité 🗘	Agréé au titre de ≎	P1	P2	P3	
	M22 - Nephrologie	Complementaire				٦
	M23 - Neurologie	Complémentaire				
	M24 - Oncologie	Complémentaire		<b>V</b>		
	M25 - Pédiatrie	Complémentaire				
	M26 - Pneumologie	Complémentaire				
	M27 - Psychiatrie	Principale		<b>V</b>		
	M28 - Radiologie et imagerie médicale	Complémentaire		<b>V</b>		
	M29 - Rhumatologie	Complémentaire				
	M30 - Santé publique	Complémentaire				
	<b></b>					
-						
		Sauvegarder SAnnuler				

J'ai toujours la possibilité d'ajouter/supprimer une ou plusieurs spécialités d'appel en cliquant sur le bouton « **Modifier** ». Les informations renseignées seront retenues pour l'initialisation de la répartition.